Ville de Besançon Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1991

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 23 septembre 1991 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents: M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER (à partir de la question n° 11/b2), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN (à partir de la question n° 19), Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL (jusqu'à la question n° 42), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, MIle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 29), M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question n° 7), M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F. (à partir de la question n° 19), M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET (jusqu'à la question n° 22).

Secrétaire : M. RAGOT.

Absents: M. MEUNIER (jusqu'à la question n° 11/b2) M. MAGNIN (jusqu'à la question n° 19), .M. FERRÉOL (à partir de la question n° 42), Mme KUNSTLER, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 29), M. MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 7), M. HUMBERT J.F. (jusqu'à la question n° 19), M. BAS, M. ALAUZET (à partir de la question n° 22).

Procuration de vote :

Mandants: M. MAGNIN (jusqu'à la question n° 19), M. FERRÉOL (à partir de la question n° 42), Mme KUNSTLER, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 29), M. BAS, M. ALAUZET (à partir de la question n° 22).

Mandataires: Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à la question n° 19), Mme TETU (à partir de la question n° 42), M. LIME, M. GRAPPIN (à partir de la question n° 29), M. JACQUEMIN, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de la question n° 22).

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance, les points suivants ont été évoqués :

0/1 - Rappel au règlement de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

En raison des événements qui se sont déroulés récemment dans les pays de l'Est et notamment en URSS, M. TOURRAIN a souhaité que le Conseil Municipal envoie un message d'encouragement et de félicitations à la Ville de Tver.

M. le Député-Maire a précisé que cela avait été fait en son temps. Il a indiqué également que des techniciens et ingénieurs seront accueillis très prochainement à Besançon afin de poursuivre la politique de coopération menée avec la Ville de Tver.

0/2 - Personnel Communal - Régime indemnitaire

M. le Député-Maire a tenu informé le Conseil Municipal de l'action entreprise par le personnel communal concerné suite à la parution des décrets relatifs au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. Il a précisé qu'un message avait été adressé par ses soins au personnel, réaffirmant qu'il mettrait tout en oeuvre, tant au niveau local qu'au niveau national, pour qu'au minimum soient assurés les droits acquis et que soit poursuivie la politique menée à Besançon en matière de rémunération depuis une vingtaine d'années en faveur du personnel, et dans l'intérêt d'une bonne gestion de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris ensuite les décisions suivantes :

 Exercice 1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

2. Conseil Municipal:

a) Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon (SAIEMB) - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration - Modificatif

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné Mme VIEILLE-MARCHISET, en tant que titulaire, et Mme KUNSTLER, en tant que suppléante pour siéger au Conseil d'Administration de la SAIEMB.

b) Association Régionale - Échanges - Théâtre et Éducation (ARETE) - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. JEANNIARD, Adjoint, pour siéger au sein de cette association.

3. 5^{ème} Lycée - Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné, pour siéger au Conseil d'Administration du 5ème Lycée :

En qualité de titulaires : Jean MILLE, Joseph PINARD et Marie-Marguerite DUFAY.

En qualité de suppléants : Claude GIRARD, Claude MAGNIN, Yves-Michel DAHOUI.

Jean MILLE siégera également à la Commission Permanente.

4. Rentrée scolaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. l'Adjoint VUILLEMIN a fait à l'Assemblée, le point sur la rentrée scolaire 1991 à Besançon.

5. Exercice 1991 - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions.

6. Exercice 1991 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

7. Gestion active de la dette - Convention de gestion avec la Société Marianne Finances

Adopté à l'unanimité.

8. Marchés 1992 de fournitures de bureau, scolaires, denrées alimentaires, effets d'habillement, produits d'entretien

Adopté à l'unanimité.

9. Zone Industrielle de Besançon-Chemaudin - Modification de la délibération du 15 avril 1991 et versement d'une participation au Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin

Adopté à l'unanimité.

10. Contingent d'aide sociale - Crédit complémentaire

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de voter un crédit complémentaire de 403 199 F qui permettra de couvrir avec les crédits inscrits à cet effet au BP, la contribution communale, soit 15 203 199 F aux dépenses d'aide sociale et de santé engagées par le Département au titre de l'année 1990.

11. Garantie d'emprunts :

a) A la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Construction de 84 logements pour étudiants à Besançon «La Bouloie» - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 13 000 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) A la SAIEMB:

b1 - Opération 87 logements étudiants pour l'École Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechnique, rue Gaudot - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 10 500 000 F auprès du Crédit Foncier de France

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, en tant que Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote.

B2 - Opération Clémenceau 48 logements étudiants - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 9 000 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, en tant que Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote.

12. Subventions:

a) aux associations à caractère social - 2 ème répartition

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- AFCAR (Association Franc-Comtoise d'Accueil	
aux Réfugiés)	4 000 F
- Amis de Bellevaux	3 800 F
- Antenne Petite Enfance	2 000 F
- CAL (Centre d'Amélioration du Logement)	100 000 F
- CRIDF	50 000 F
- CSCV	3 500 F
- Comité Alexis Danan	2 500 F
- Enfance et Partage	4 000 F
- Association des Familles	14 500 F
- Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte	48 500 F
- Intermed Besançon	6 000 F
- MRAP	7 000 F
- ORPAB	65 000 F
- Secours Populaire Français	7 500 F
- Solidarité Femmes	13 000 F
- SOS Amitié	10 000 F
- UFCS (Union Féminine Civile et Sociale)	4 750 F
 Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille 	2 000 F

b) au sport amateur - 2ème répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions au sport amateur - 2^{ème} répartition - Automne 1991

OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International PCN : Participation à des Compétitions Nationales

	S. Cooperation		RAPPEL SI	UBVENTIONS PRINTEMPS 1991	S PRINTE	MPS 1991		Ins	SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	UTOMNE 199	_		TOTAL
Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subv. except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Élus	Total	(club) Année 1991
ACS Escale Fontaine Ecu AFB ARB AS Cité Brulard AS Karting AS Orchamps	Foot Foot Rugby Foot Karting	110,00 80,00 128,00 120,00	5 280,00 3 840,00 6 144,00 1 tere année Prestation 5 760,00	00,0	00,00	5 280,00 3 840,00 6 144,00 0,00 5 760,00	5 500,00 4 000,00 6 400,00 0,00 0,00 6 000,00	000000	0000 c 0000000 000000000000000000000000	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2,000,00	000000000000000000000000000000000000000	5 500,00 9 000,00 6 400,00 0,00 8 000,00	10 780,00 12 840,00 12 544,00 0,00 13 760,00
ASPTT ASPTT ASPTT ASPTT ASPTT	Athletisme Foot Hand Natation Tennis de table Omnisports	00,00	4 752,00 Prestation Prestation Prestation Prestation 0,00	0,00 0,00 22 500,00 0,00 2 970,00	00,00	4 752,00 0,00 22 500,00 0,00 2 970,00 0,00	4 950,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3,000,00	00,00	4 950,00 0,00 10 000,00 0,00 6 000,00 3 000,00	9 702,00 0,00 32 500,00 0,00 8 970,00 3 000,00
AS Portugais ASC Montrapon-La Butte ASC Tilleroyes ASC Velotte	Foot Foot Foot	80,00 210,00 30,00 90,00	3 840,00 10 080,00 1 440,00 4 320,00	00,00	00,00	3 840,00 10 080,00 1 440,00 4 320,00	4 000,00 10 500,00 1 500,00 4 500,00	0,00	00,00	00,00	0,00	4 000,00 10 500,00 1 500,00 4 500,00	7 840,00 20 580,00 2 940,00 8 820,00
ASEP Les Oiseaux ASEP Les Oiseaux Escr. ASEP FJT Les Oiseaux	Karaté Escrime Omnisports	33,99 19,00 0,00	1 631,00 912,00 0,00	00,00	0,00	1 631,00 912,00 0,00	1 699,00 950,00 0,00	0,00	00,00	0,00	0,00	1 699,00 950,00 0,00	3 330,00 1 862,00 0,00
ASQP Basket ASQP Volley AS Sapeurs-Pompiers AM CB Amicale Motocycliste Aqua Sport Arc Club BBC BB Comté	Basket Volley Cyclisme Cyclisme Motocyclisme Plongée Tir à l'arc Basket Basket	70,00 151,00 0,00 75,00 51,50 50,00 36,00 201,00	3 360,00 7 248,00 0,00 3 600,00 Prestation 2 472,00 2 472,00 1 728,00 9 648,00	9 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	000000000000000000000000000000000000000	3 360,00 16 248,00 0,00 3 600,00 2 472,00 2 400,00 1 728,00 35 208,00	3 500,00 7 550,00 0,00 3 750,00 2 575,00 2 500,00 1 800,00	25 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 21 060,00	10 0000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 000,00 0,00	000000000000000000000000000000000000000	3 500,00 2 2550,00 2 000,00 3 750,00 0,00 2 575,00 2 500,00 3 800,00 31 110,00	6 860,00 2 000,00 7 350,00 0,00 5 047,00 4 900,00 5 528,00

	Section on		RAPPEL	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991	NS PRINTEMP	S 1991		SUE	SVENTIONS A	SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	91		TOTAL
ቯ	Disciplines	Cota- tion	Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subvent. except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Élus	Total automne	(club) Année 1991
Arts I Tenni Tenni Baske Foot Cyclis Escrii	Arts Martiaux Tennis Tennis de table Basket Foot Cydisme Escrime	51,81 67,65 42,00 109,00 390,00 53,00 104,00	2 486,00 3 247,00 2 016,00 5 232,00 18 720,00 2 544,00 4 992,00	2 430,00 0,00 0,00 21 060,00 0,00 0,00	000000000000000000000000000000000000000	2 486,00 5 677,00 2 016,00 5 232,00 39 780,00 2 544,00 4 992,00	2 590,00 3 382,00 2 100,00 5 450,00 19 500,00 2 650,00 5 200,00	5 000,00 0,00 0,00 21 060,00 0,00 0,00	000000000000000000000000000000000000000	0,00 0,00 2 000,00 0,00 0,00 5 000,00	00,0	2 590,00 8 382,00 2 100,00 7 450,00 40 560,00 2 650,00 10 200,00	5 076,00 14 059,00 4 116,00 12 682,00 80 340,00 5 194,00 15 192,00
도 ㅣ 등 뜬 후 돈 ㅌ	Omnisports Volley Tennis Plongée Aïkido Omnisports	0,00 Forfait Forfait Forfait Forfait	0,00	0000000	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3 030,00	0000000	000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000	00,0	000000000000000000000000000000000000000	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3 030,00
. 16 - 5	C. d'Orientation Base-Ball Cyclotourisme Foot Américain	24,09 133,00 Forfait 45,00	1 156,00 6 384,00 1 144,00 2 160,00	0,00 9 000,00 0,00 4 500,00	0,00	1 156,00 15 384,00 1 144,00 6 660,00	1 204,00 6 650,00 0,00 2 250,00	0,00 10 000,00 0,00 5 000,00	0,00	0,00	0000	1 204,00 16 650,00 0,00 7 250,00	2 360,00 32 034,00 1 144,00 13 910,00
	Volley Tennis de table Foot Gymnastique Omnisports	15,00 30,00 30,00 204,00 0,00	720,00 1 440,00 1 440,00 9 792,00 0,00	00,00	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	720,00 1 440,00 1 440,00 9 792,00 0,00	750,00 1 500,00 1 500,00 10 200,00 0,00	00,00	00,00	00,0 00,0 00,0 00,0	00000	750,00 1 500,00 1 500,00 10 200,00	1 470,00 2 940,00 2 940,00 19 992,00 0,00
	Judo Sp. Montagne Hockey/glace Hockey/glace Athlétisme Lutte Cycl. sur piste Parachutisme C. Médico Sp. Omnisports Foot Gymnastique Tir	18,48 Forfait 98,00 60,00 116,00 21,00 Forfait Forfait 30,00 Forfait 27,00	887,00 24 640,00 2 860,00 2 880,00 1 008,00 2 129,00 6 901,00 Prestation 1 440,00 2 525,00	14 040,00 2 000,00 3 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	000000000000000000000000000000000000000	887,00 24 640,00 18 744,00 4 880,00 8 568,00 1 008,00 2 129,00 6 901,00 0,00 1 440,00 2 525,00 1 296,00	924,00 0,00 3 000,00 5 800,00 1 050,00 0,00 1 500,00 1 350,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	000000000000000000000000000000000000000	3 000,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00	00.0 00.0 00.0 00.0 00.0 00.0 00.0 00.	924,00 0,00 18 940,00 6 000,00 5 800,00 1 050,00 0,00 1 500,00 1 350,00	1 811,00 24 640,00 37 684,00 10 880,00 14 368,00 2 129,00 6 901,00 0,00 2 525,00 2 646,00

	Section on		RAPPE	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991	NS PRINTEMP	S 1991		ins	SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	UTOMNE 199	2		TOTAL
Clubs	Discipline	Cota- tion	Valeur du point : 48,00 F	PCN Total	Subvent. except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliquat Élus	Total automne	(club) Année 1991
Club Orient. Comtois District Besançon Pét. DOJO Franc-Comtois Don Quichotte ES magellan	C. d'orientation Pétanque Arts martiaux Foot Tennis de table Hand	29,04 Forfait 200,64 90,00 15,00 348,00	1 393,00 3 598,00 9 630,00 4 320,00 720,00	0,00 1,000,00 0,00 0,00 0,00 49,140,00	0,00 0,00 7 715,00 0,00 0,00 0,00	1 393,00 3 598,00 18 345,00 4 320,00 720,00 65 844,00	1 452,00 0,00 10 032,00 4 500,00 750,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 14 040,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 28 080,00	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 8	000000	1 452,00 0,00 10 032,00 4 500,00 750,00	2 345,00 3 598,00 28 377,00 8 820,00 1 470,00
Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux Etoile Sport. St-Ferjeux	Tennis de table Aikibudo Cyclisme Gymnastique Tennis Gymnastique	12,00 39,00 5,10 0,00	576,00 hors com. 1 872,00 hors com. 244,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	576,00 0,00 1 872,00 0,00 244,00 0,00	600,00 0,00 1 950,00 0,00 255,00 0,00	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	00,0	00,00	0,00	600,00 0,00 1 950,00 0,00 255,00 0,00	1 176,00 0,00 3 822,00 0,00 499,00 0,00
Etrier Bisontin FC Bregille FC St-Ferjeux Française Franche-Comté Judo Gant d'Or Gentlemen Indépendante Comt. Jeunesse de Palente Marocains OB	Equitation Foot Foot Haltérophilie Judo Boxe anglaise Foot Gymnastique Gymnastique Foot Hand	Forfait 120,00 220,00 17,00 114,00 30,00 440,00 Forfait 30,00 199,00 32,00	4 166,00 5 760,00 10 560,00 816,00 1 440,00 21 120,00 3 186,00 1 440,00 9 552,00 1 536,00	14 040,000 0,000 1 000,000 14 040,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	000000000000000000000000000000000000000	4 166,00 5 760,00 10 560,00 1 816,00 1 000,00 5 472,00 21 120,00 3 186,00 1 440,00 23 592,00 1 536,00	0,00 6 000,00 11 000,00 850,00 5 700,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 600,00 1 600,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	000000000000000000000000000000000000000	2 0000000000000000000000000000000000000	888888888888888888888888888888888888888	0,00 6 000,00 11 000,00 850,00 0,00 5 700,00 1 500,00 1 500,00 1 500,00 1 600,00 1 600,00	4 166,00 21 560,00 2 666,00 1 000,00 11 172,00 2 940,00 43 120,00 2 940,00 2 940,00 3 186,00 3 136,00 3 136,00
PSB PSB PSB PSB PSB PSB PSB	Arts martiaux Athlétisme Foot Hand Tennis Tennis de table Omnisports	39,93 471,00 360,00 29,00 23,85 21,00 0,00	1 916,00 22 608,00 17 280,00 1 392,00 1 144,00 1 008,00	2 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 36 825,00	1 916,00 24 608,00 17 280,00 1 392,00 1 144,00 1 008,00 36 825,00	1 996,00 23 550,00 18 000,00 1 450,00 1 192,00 1 050,00	0000000	000000000000000000000000000000000000000	0000000	0000000	1 996,00 23 550,00 18 000,00 1 450,00 1 192,00 1 050,00	3 912,00 48 158,00 35 280,00 2 842,00 2 336,00 2 058,00 36 825,00

	Section on		RAPPE	L SUBVENTIO	RAPPEL SUBVENTIONS PRINTEMPS 1991	S 1991		SUBV	SUBVENTIONS AUTOMNE 1991	TOMNE 1991			TOTAL
Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 48,00 F	PCN	Subvent except.	Total section	Point : 50,00 F	PCN Masc.	PCN Fémin.	OCN	Reliqu. Élus	Total automne	(club) Année 1991
Palmeraie Pistoliers Planoise Karaté ROB	Foot Tir Karaté Boxe anglaise	20,00	960,00 Renonce 839,00 5 280,00	00,00	00,00	960,00 0,00 839,00 5 280,00	1 000,00 0,00 874,00 5 500,00	0,00	00,0	0,00	00,0	1 000,00 0,00 874,00 5 500,00	1 960,00 0,00 1 713,00 10 780,00
SNB SNB SNB SNB	Aviron Canoë Kayak Natation Omnisports	452,00 110,00 313,00 0,00	21 696,00 5 280,00 15 024,00 0,00	0,00 0,00 0,00 5 000,00	0,00 0,00 0,00 33 640,00	21 696,00 5 280,00 15 024,00 38 640,00	22 600,00 5 500,00 15 650,00 0,00	0,00	00,00	0,00 0,00 0,00 3 000,00	0,00	22 600,00 5 500,00 15 650,00 3 000,00	44 296,00 10 780,00 30 674,00 41 640,00
Saint-Claude	Gymnastique	142,00	6 816,00	00'0	5 000,000	11 816,00	7 100,00	00'0	00'0	00'00	00,00	7 100,00	18 916,00
Skating Club Skating Club	Patinage artist. Omnisports	168,00	8 064,00	00,0	00,0	8 064,00	8 400,00	00,0	00,00	00,00	00,00	8 400,00	16 464,00
Sprinter Club Team Fun Rockets Tennis table Planoise Tri Action ULM 25 UNSS US Port Douvot US Pres de Vaux USEP Union Bouliste Bisont. Utinam VB CB	Cyclisme/piste Skate Tennis de table Triathlon ULM Sport scolaire Foot Foot Foot Foot Foot Foot Foot Foo	49,00 41,00 47,00 100,00 30,00 80,00 120,00 Forfait 262,00 127,00 110,00	2 352,00 1 ere année 1 968,00 2 256,00 Prestation 4 800,00 1 440,00 3 840,00 5 760,00 5 760,00 5 760,00 5 580,00 6 096,00 5 280,00	13 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	000000000000000000000000000000000000000	2 352,00 1 968,00 2 256,00 4 800,00 1 440,00 3 840,00 5 760,00 3 598,00 19 596,00 5 280,00	2 450,00 2 050,00 2 350,00 5 000,00 1 5000,00 4 000,00 6 000,00 6 350,00 6 350,00 5 500,00	000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000	2 000 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	000000000000000000000000000000000000000	2 450,00 2 050,00 4 350,00 10 000,00 1 500,00 6 000,00 6 350,00 5 5500,00	4 802,00 0,00 4 018,00 6 606,00 14 800,00 2 940,00 7 840,00 11 760,00 3 598,00 25 976,00 10 780,00
		8 487,57	462 314,00	202 740,00	126 258,00	791 312,00	424 375,00	150 200,00	49 080,00	34 000,00	00,00	657 655,00	1 448 967,00

Reste à répartir le «Reliquat Élus» d'un montant de 151 033 F

Montant annuel de la subvention : 1 600 000 F.

c) aux sports de haut niveau - Contrats d'Objectifs - 1ère répartition - Saison 1991-1992

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SPORTS COLLECTIFS:

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB Féminin	Nle 1	Handball	187 500 F
BRC	Div. 3	Football	425 000 F
Besançon Basket Comté	Nle 2	Basket-ball	206 250 F
CBSG	Nle 2	Hochey sur glace	25 000 F
ESB Masculin	Nle 2	Handball	187 500 F
	Nle 2		

SPORTS INDIVIDUELS:

СРВ	Lutte	25 000 F
SNB	Canoë-Kayak	50 000 F

d) au Tour Cycliste du Doubs

Une subvention de 15 000 F est attribuée, à l'unanimité, pour cette manifestation.

e) aux associations du secteur animation socio-culturelle - Formation et emploi des jeunes - Prévention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 000 F à la MJC de Palente pour concours national d'écriture pour formation de jazz
- 50 000 F à l'ARETE (subvention de fonctionnement)
- 50 000 F à l'ADED pour l'opération ODACE-DOUBS 1991.

f) à l'organisme de formation à caractère économique CIDERES

A la majorité (4 Conseillers votant contre et 2 s'abstenant), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, au titre de l'exercice 1991 une subvention de 25 310 F au CIDERES.

g) à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

A l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

- RDB (Recherche Développement Biomatériaux)	15 000 F
- BEIA (Bureau d'Etudes Industrielles et Agro-alimentaires)	15 000 F
- DISCA FRANCE	15 000 F

13. Réaffectations de subventions et participations :

- PASTEL

a) Développement social des quartiers Palente Les Orchamps - Montrapon Fontaine Ecu - Programme 1991 - Réaffectation d'une subvention

15 000 F

La subvention de 91 000 F accordée par la Caisse d'Allocations Familiales sera réaffectée pour 71 000 F au versement des subventions suivantes :

- FRATE	36 000 F
- APAS	20 000 F
- Régie de quartier de Fontaine Ecu	12 000 F
- MJC de Palente	3 000 F

b) Développement social des quartiers - Opération Jeunesse 1991 - Réaffectation d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

14. Musée Classé de Besançon :

a) Département Histoire-Temps - Réaffectation d'un don de l'Association pour le Développement du Musée du Temps (montant : 36 000 F)

Adopté à l'unanimité.

b) Acquisition d'oeuvres d'art - Adoption du plan de financement - demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

c) Acquisition d'oeuvres d'art - Convention avec la Direction des Musées de France

Adopté à l'unanimité. (concours financier de l'État : 300 000 F - Crédits Ville inscrits au BP 1991 : 300 000 F).

15. Citadelle - Musé Comtois - Acquisition d'objets d'art - Approbation du plan de financement - Demande de subvention auprès du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées)

Adopté à l'unanimité.

Dépense : 29 050 F financée pour 5 810 F par la Ville de Besançon et 23 240 F par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.

16.Acquisition de matériels sportifs pour 1991 - Réaffectation de la subvention du Département

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 20 000 F).

17. Service Incendie - Acquisition d'un fourgon pompe tonne

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 1 000 000 F).

18.Coopération Intercommunale - Accord de compensation avec la commune de Chalezeule - Renouvellement de la convention

Adopté à l'unanimité.

19.Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Contrat d'actions de prévention Ville-État

Adopté à l'unanimité.

A cette occasion, un large débat s'est instauré sur l'évolution de la délinquance à Besançon.

- M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a interpellé M. le Député-Maire sur cette question.
- M. le Député-Maire a rappelé les interventions qu'il a effectuées et les mesures prises pour tenter de limiter ce phénomène dans notre ville.
- 20. Actions de prévention Aménagements sportifs de proximité

Adopté à l'unanimité.

21.Installations classées pour la protection de l'environnement - Étude déchets demandée à la Société FRALSEN - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a été informé de l'obligation qui a été faite à la Société FRALSEN d'engager une étude sur le mode de génération de ses déchets, des possibilités de valorisation et de recyclage et du choix optimal des filières d'élimination, conformément à l'arrêté préfectoral du 6 août 1991, le premier volet de cette étude portant sur la description de la situation existante concernant la production, la gestion et l'élimination des déchets, devra être effectué dans un délai d'un an. Le délai de remise de la deuxième et troisième partie sera fixé par arrêté préfectoral complémentaire.

22.Casino de Besançon La Mouillère - Exploitation des jeux jusqu'au 31 décembre 1993 - Cahier des charges - Renouvellement de l'avis du Conseil Municipal

Adopté à la majorité (1 Conseiller votant contre et 2 s'abstenant).

23. Piscine couverte municipale - Concession du bar pour la saison 1991-1992

Adopté à l'unanimité - Redevance annuelle : 12 500 F.

24. Patinoire municipale - Saison 1991-1992 - Fixation des tarifs - Modificatif

A l'unanimité, il a été décidé d'appliquer aux comités d'entreprises le tarif horaire appliqué aux clubs privés, extérieurs ou ligues.

25. Aménagement des entrées de ville - Installation de 3 phares FOSTER - Convention avec la Société Direct-Info-Municipale

L'Assemblée Communale, à la majorité (11 Conseillers votant contre et 11 s'abstenant) a adopté ce projet (location annuelle d'un équipement et maintenance : 123 344 F TTC).

26. Pépinière «Point + Entreprises» rue Berlioz - Location et aménagement de locaux

Ce projet est adopté à l'unanimité.

27. Transports urbains - Restructuration du réseau secteur Ouest et Nord-Ouest

Adopté à l'unanimité. Un crédit de 2 000 000 F est d'ores et déjà accordé sur le budget supplémentaire de 1991.

28. Étude sur les transports en commun dans la périphérie - Mission complémentaire - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (participation de la Ville : 50 000 F).

29. Construction du parking de la Mairie - Travaux supplémentaires - Avenant n° 2 au protocole d'accord préalable au contrat de crédit-bail - Travaux d'économie d'énergie - Contrat de crédit-bail avec la Société FLOBAIL

Il a été procédé au vote sur chacune des deux parties du rapport :

La première partie traitant des travaux d'économie d'énergie a été adoptée à l'unanimité.

La seconde partie portant sur les travaux supplémentaires parking - Avenant n° 2 au contrat de crédit-bail a été adoptée à la majorité (abstention des groupes «Une Ambition pour Besançon» et «Les Verts Besançon Écologie»).

30. Modernisation de l'atelier d'imprimerie - Acquisition d'un photocopieur - Lancement de l'appel d'offres - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

A cette occasion, M. PIERLOT du groupe «Alternative Rouge et Verte» et M. NACHIN du groupe «Les Verts Besançon Écologie» ont renouvelé leur demande d'utilisation de papier recyclé par les services municipaux.

31.Immeuble communal, 1 avenue de Bourgogne - Aliénation au profit de M. CHAUVELOT

Adopté à l'unanimité.

32.a et b - Local commercial, 4 place du 8 Septembre - Bail commercial au profit de la Ville - Sous-location au profit de la CTB - Convention

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

33. Urbanisme - Demande de mise en place d'une nouvelle OPAH en centre-ville pour les années 1992-1993-1994

Adopté à l'unanimité.

34. Hôtel Jouffroy - Reversement de subventions

A l'unanimité, il a été décidé de reverser à la SAIEMB, chargée de l'opération de restauration de ce bâtiment, les subventions d'un montant global de 870 300 F allouées par l'État (Affaires Culturelles) et le Département pour ce projet.

35. Révision des POS de Besançon - Application anticipée des POS Ouest - Nord 2^{ème} tranche, Nord (parties Est et Ouest) révisés

Adopté à l'unanimité.

36. Développement social urbain - Réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

37.DSQ Palente-Orchamps - Brulard - Planoise - Montrapon - Actions d'accompagnement et d'aménagement - Demandes et réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

38. DSQ Orchamps-Palente:

a) Lancement de la 2ème tranche de travaux - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité.

b) Aménagement de la rue Gounot - Réalisation d'un prêt projet urbain de 3 713 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

39.ZAC des Montramots - Modification du PAZ

Adopté à l'unanimité.

40. Avenue Clémenceau - Construction de logements, gymnases et parkings - Cession de terrains à la SAIEMB - Achat des locaux du gymnase

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de construction de logements PLA, du gymnase 44/22 et de parkings souterrains avenue Clémenceau sur un terrain municipal proche du lycée Jules Haag,
- a décidé de céder à la SAIEMB le terrain nécessaire à la réalisation de cette opération, pour le prix de 700 000 F HT,
- a approuvé les modalités d'achat et de paiement par la Ville du bâtiment gymnase et de la salle d'activités, qui consistera en une vente en état futur d'achèvement (VEFA) par la SAIEMB, et à autorisé, en conséquence, M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec la SAIEMB.
- a autorisé M. le Député-Maire à signer le marché d'acquisition de matériel sportif pour le gymnase,
- a décidé de solliciter les participations financières de la Région (soit 455 000 F HT pour la salle d'activités et 3 000 000 F HT pour le gymnase) et du Département.
- **41.Office Public Municipal d'HLM -** Cession de terrain à l'État pour la réalisation d'une opération de 27 logements étudiants (ZAC de Planoise, Place de l'Europe) Participation Ville

Cette question est ajournée au Conseil Municipal de novembre.

42.ZAC La Fayette:

a) Approbation du PAZ après enquête publique

Adopté à l'unanimité.

b) Approbation du dossier de réalisation - Mission de communication confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

Adopté à l'unanimité.

43. Marché de Gros - Lancement d'une étude d'aménagement avec la Chambre de Métiers

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une étude d'aménagement en collaboration avec la Chambre de Métiers (coût de l'étude : 200 000 F - Participation Ville : 50 000 F).

44. Centre d'Affaires Louise Michel:

a) Situation actuelle de l'opération - Retrait de la Société G3I - Signature d'un protocole d'accord entre la Ville, la SEDD et G3I

Adopté à la majorité, le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne participant pas au vote et 3 Conseillers votant contre.

b) Poursuite de l'opération - Opération d'aménagement :

* approbation du bilan révisé d'aménagement - Construction et vente des immeubles de bureaux et d'activités

* avenant à la concession d'aménagement à la SEDD

Adopté à la majorité, le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne prenant pas part au vote et 3 Conseillers votant contre.

c) Garantie de la Ville pour la réalisation d'un contrat de découvert individualisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à la majorité, le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne prenant pas part au vote et 3 Conseillers votant contre.

45. Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) :

a) llot Bacchus - Dossier de demande de subvention et approbation du bilan

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le bilan prévisionnel de l'opération (4 602 000 F),
- a sollicité la subvention de l'État (3 374 000 F),
- a décidé de concéder l'opération à la SEDD pour une durée de 4 ans et a autorisé M. le Député-Maire à signer le traité de concession et le cahier des charges à intervenir.

b) Rue d'Arènes - Avenant à la convention de concession à la SEDD

A l'unanimité, M. le Député-Maire a été autorisé à signer l'avenant n° 1 au traité de concession avec la SEDD étendant le périmètre de la concession à un immeuble sis rue Thiémanté que la SEDD est autorisée à acquérir au prix de 275 000 F.

46.a) Dénomination de l'esplanade face aux Monuments aux Morts, côté promenade des Glacis

Cette esplanade sera dénommée «Esplanade Colonel Jean MAURIN».

Adopté à l'unanimité.

b) Dénomination de la rue Georges Colomb

La rue «Paul Collomb» sera débaptisée pour devenir rue «Georges Colomb».

47. Revitalisation du centre-ville - Opération Grand Centre - Approbation du plan de financement - Demandes de subventions

Le plan de financement de ce projet a été adopté à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre.

Coût: 2 050 000 F qui seront financés comme suit:

- Ministère de l'Artisanat, du Commerce et de la Consommation 800 000 F

- Collectivités territoriales (Ville de Besançon : 700 000 F

Département du Doubs : 100 000 F) 800 000 F

- Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie

du Doubs: 300 000 F - Chambre de Métiers: 100 000 F) 400 000 F

- Union des Commerçants 50 000 F

48. Clean Way Industrie - Convention de location assortie de promesse de vente - Avenant à la convention initiale

Adopté à l'unanimité.

49. Tunnel sous la Citdelle - Résultat de l'enquête publique - Adoption de l'avant-projet détaillé - Lancement des consultations

Après avoir repoussé à la majorité (7 Conseillers seulement ayant voté pour et 3 s'étant abstenus), l'amendement présenté par M. VIALATTE tendant à supprimer l'autorisation donnée à M. le Député-Maire de lancer les appels d'offres et de signer les marchés et ordres de services ou avenants permettant l'exécution des travaux supplémentaires, l'ensemble du rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

50. Convention pluriannuelle entre l'ANRED et la Ville de Besançon (dans le cadre du protocole d'accord avec le Ministère de l'Environnement) : affectation en recettes et dépenses du solde de l'aide financière

Adopté à l'unanimité.

51.Création d'un centre d'apport de matériaux inertes à l'ancienne carrière des Andiers - Convention avec le Syndicat Besançon-Thise-Chalezeule

Adopté à l'unanimité.

52. Citadelle - Raccordement à l'égout du Front de Secours et du parc zoologique - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Adopté à l'unanimité.

53. Assainissement - Travaux d'égout rue de Dole - Demande de crédit complémentaire

Adopté à l'unanimité.

54. École Régionale des Beaux-Arts - Travaux d'aménagement 1991 - Modification du programme initial et demande de participation financière de l'État

Adopté à l'unanimité.

55. Renforcement du réseau d'eau du Syndicat de la Haute Loue à la limite des communes de Morre et Besançon - Participation de la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité (participation Ville : 63 800 F).

56. Rénovation de l'usine de traitement de la Malate - Désignation du lauréat

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a confirmé le choix du jury et a retenu le projet présenté par le groupe DEGREMONT-CURRIEN-DUFAY-SERDAROGLU,
- a autorisé M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- a autorisé M. le Député-Maire à rechercher les emprunts nécessaires et signer les contrats correspondants,
- a décidé de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et a autorisé M. le Député-Maire à signer les conventions correspondant aux aides financières,
- a retenu la proposition du jury d'allouer une indemnité de 50 000 F HT à chacun des trois concurrents dont le projet n'a pas été retenu.
- 57. Espaces Verts Parc de la Maison de la Famille Convention avec l'UDAF

A l'unanimité, M. le Député-Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec l'UDAF pour l'ouverture au public du Parc de la Maison de la Famille.

58. Forêt communale de Chailluz - Prêt du FFN - Modification de la délibération du 17 décembre 1990

Adopté à l'unanimité.

59. Voirie - Aménagement du carrefour Belfort/Chopard/Suard - Convention de participation financière avec la Société Casino

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer avec la Société Casino une convention aux termes de laquelle cette société versera à la Ville, à titre de participation aux travaux, une somme de 80 000 F.

60. Acquisition de la propriété BELOT, rue Oudet

Adopté à l'unanimité (coût de l'opération : 2 000 000 F).

61. Affaires diverses - Interpellations

a) Démission de M. MOUROT, Conseiller Municipal

M. MOUROT, Conseiller Municipal, a fait part à l'Assemblée de sa décision de démissionner du Conseil Municipal, ses obligations professionnelles ne lui permettant pas de se consacrer comme il le souhaiterait à la vie municipale.

b) Conseil Municipal - Modification des commissions et délégations

M. le Député-Maire a indiqué qu'à sa demande, M. BOICHARD a été déchargé d'une partie de sa délégation. Il conservera les questions relatives aux Finances et à la Gestion du Patrimoine.

Mme VIEILLE-MARCHISET sera chargée désormais de la coordination des actions communes à plusieurs délégations, du personnel communal, du contrôle financier, de la police municipale.

M. RUEFF reprendra une partie de la délégation de Mme VIEILLE-MARCHISET, à savoir Administration Générale - Occupation du Domaine Public - Taxis - Foires et Marchés - Abattoirs - Réglementation.

Il convient donc de modifier comme suit les commissions et délégations :

1ère Commission : Finances

Vice-Président : M. Jean BOICHARD, Premier Adjoint

2ème Commission: Personnel Communal - Police Municipale

Vice-Présidente : Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Adjointe.

18ème **Commission bis**: Administration Générale - Réglementation - Occupation du Domaine Public - Taxis - Foires et Marchés - Abattoirs

Vice-Président : M. Pierre RUEFF, Conseiller Municipal Délégué.

D'autre part, M. Pierre RUEFF, en plus de ses attributions actuelles, siégera aux commissions et assurera les délégations suivantes en remplacement de Mme VIEILLE-MARCHISET :

- Commission Communale des Taxis et Voitures de petite remise (vice-président),
- Commission de Surveillance de l'Abattoir,
- Élections prudhomales (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Chambre de Métiers (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Chambre d'Agriculture (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Jury d'Assises (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Concession du Service Extérieur des Pompes Funèbres (commission de concertation),
- Commission Départementale du Commerce non Sédentaire.

c) Intervention de M. VIALATTE pour fait perso	onnel.
La séance est levée à 22 heures.	Hôtel de Ville, le 26 septembre 1991
Vu pour être affiché conformément à la loi, Le 26 septembre 1991 Pour le Député-Maire, L'Adjoint,	Le Député-Maire, Robert SCHWINT.